

RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE EVAPROD

CALENDRIER

L'année scolaire se déroule de août à juillet, selon le calendrier des écoles obligatoires du canton de Neuchâtel. Le premier semestre court de août à janvier, le deuxième de février à juillet.

Les cours commencent une semaine après la rentrée scolaire et se terminent la semaine précédant les vacances scolaires d'été.

L'école est fermée pendant les congés scolaires.

INSCRIPTION

L'inscription aux cours est automatiquement renouvelée à la fin de chaque semestre. Toute résiliation doit être faite par écrit deux mois avant la fin du semestre, soit fin novembre ou fin mai.

PAIEMENT

La finance d'entrée dans l'école, à payer une seule fois, est de CHF 25.-. Les tarifs des cours sont disponibles sur demande ou sur le site <https://www.evaprod.com>.

Le paiement des cours doit se faire au début de chaque semestre, à savoir en août pour le premier semestre et en février pour le deuxième semestre, sauf cas particulier ou demande spéciale.

ABSENCES

L'engagement personnel et la motivation de chaque élève sont essentiels pour progresser. L'école Evaprod demande à tous de faire preuve d'assiduité. Toute absence doit être annoncée avant le début du cours au professeur concerné ou au secrétariat (SMS au 078 948 79 70).

Les professeurs ne préviennent pas le représentant légal d'un élève mineur qui ne serait pas présent.

Les cours manqués ne sont pas remboursés. En cas de maladie ou accident, une suspension du paiement est accordée si la durée de l'absence est supérieure à 1 mois, sur présentation d'un certificat médical.

ASSURANCES / RESPONSABILITÉ

L'école ne couvre pas les risques de maladie et d'accident. Les élèves doivent s'assurer eux-mêmes contre ces risques.

Les élèves mineurs sont sous la responsabilité de leur représentant légal jusqu'au début et dès la fin des cours. Les locaux pouvant être fermés, les plus jeunes doivent être pris en charge dès la fin des cours.

La responsabilité de l'école n'est pas engagée si un élève ne respecte pas les consignes des professeurs.

Aucun médicament ne sera administré à un élève mineur qui se sent mal, sauf si son représentant légal en fait la demande par écrit.

Le personnel d'Evaprod ne transporte pas un élève mineur dans son véhicule privé, sauf accord écrit du représentant légal de l'élève.

DROIT À L'IMAGE

Toutes photos et vidéos prises dans le cadre d'Evaprod ou pendant les spectacles peuvent être utilisées par Evaprod (flyers, presse écrite, Internet,...)

DIVERS

Un cours peut être annulé si le nombre d'élèves est insuffisant.

L'école décline toute responsabilité pour les objets oubliés, échangés, volés.

Une tenue adéquate est exigée pour tous les cours, selon les consignes des professeurs.

L'école Evaprod se réserve le droit d'exclure un élève si ce dernier ne respecte pas le code de conduite des professeurs.

Par leur inscription, les élèves attestent avoir lu et accepté le présent règlement.